Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_62-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

Date de convocation
29/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC, F. LEYOUR
Absents excusés : L. CROSNIER
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P-A. MARTINEZ

N° 2026-62

Autorisation de cession de matériel roulant et d'équipements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur de marque CLAAS, modèle CLAAS ARION 420 STAGE V, acquis en 2022, ainsi que les équipements associés présentent des coûts de maintenance trop élevés.

Afin d'optimiser le parc de matériel de la commune et de dégager des recettes d'investissement, il est proposé de procéder à la réforme de ce véhicule et de ses accessoires, et de les proposer à la vente.

La vente pourra être réalisée par le biais de d'une plateforme d'enchères en ligne dédiée aux collectivités type Agorastore/Weenchères, une mise en concurrence sous pli cacheté, ou une vente de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que le tracteur et ses équipements ne sont plus utiles au fonctionnement des services communaux ;

Considérant l'opportunité financière que représente cette cession pour le budget de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PRONONCE** la mise à la réforme du tracteur et des équipements afférents décrits ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_62-DE

- **AUTORISE** la vente de ce bien et de ses accessoires selon les modalités décrites ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cette vente, y compris le certificat de cession du véhicule et les documents de transfert de propriété.
- **DIT** que le produit de la vente sera constaté en recettes de la section d'investissement du budget communal.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)